

Le logement, un droit fondamental à défendre...

• **Les ménages français éprouvent des difficultés croissantes pour se loger...**

En novembre et décembre 2006 se dérouleront les élections des représentants des locataires aux conseils d'administration des offices publics et des entreprises privées de H.L.M. En effet, dans ces organismes, les locataires disposent d'un certain nombre de sièges, ce qui leur permet de faire valoir leurs droits. Pour l'AFOC, ces élections sont l'occasion de s'affirmer à nouveau comme un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des bailleurs sociaux, dans un contexte où le logement constitue un véritable problème de société.

Le droit au logement est inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen en son article 25 en ces termes : "Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires". Ce texte a été adopté par l'assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 à Paris à l'instigation du représentant de la France, René Cassin. Dans notre pays, comme dans bien d'autres, cette volonté affirmée n'est malheureusement pas une réalité. Plus de trois millions de personnes sont sans domicile fixe et près de six millions vivent dans des appartements trop petits ou dépourvus du confort minimum, de chauffage ou de toilettes par exemple.

Les ménages français éprouvent des difficultés croissantes pour se loger, en raison notamment des prix de l'immobilier et de la pénurie de logements sociaux. Quelques chiffres en sont l'illustration : le prix des logements en France a doublé en l'espace de six ans, alors que les revenus n'ont progressé que de 25%. Conséquence directe, le taux d'endettement des ménages est en forte croissance : il est ainsi passé de 49% en 1995 à 64% en 2005. Quant aux loyers, ils augmentent à un rythme double de celui de l'inflation. Tel n'est malheureusement pas le cas des aides au logement !

Dans le domaine du logement social, la situation est préoccupante. La construction ne suit pas les besoins : entre 1994 et 2002, le nombre de logements sociaux bâtis annuellement a été divisé par deux, alors que la demande progressait de 20% sur la même période. En termes de loyers, on a pu constater qu'en 2006 près des deux tiers des organismes HLM ne respectaient pas les consignes du ministère de la Cohésion Sociale qui recommandait de limiter les hausses de loyers à 1,8%.

Face à cette situation, l'AFOC se bat pour défendre partout les droits des locataires. Elle exige le maintien du financement du logement social par le livret A et sa réglementation spécifique. Par rapport au projet de loi portant engagement national pour le logement, l'AFOC demande que les mesures annoncées soient suivies des moyens nécessaires. Elle considère qu'il serait anormal d'intégrer dans les 20% de logements sociaux que doivent obligatoirement réserver les

communes, les immeubles neufs hors parc HLM vendus grâce à un prêt à taux zéro. A noter d'ailleurs que nombre de communes parmi les plus fortunées se sont refusées à respecter cette loi votée en 2002 sans que les sanctions prévues soient mises en application.

Les quelques cent administrateurs AFOC représentant les locataires sont très présents dans les conseils d'administration et sur le terrain pour demander une maîtrise des loyers et des charges locatives ainsi que des logements de qualité régulièrement entretenus. **Enfin, l'AFOC est active aussi auprès des locataires par ses conseils et ses interventions amiables auprès des bailleurs.**

En 2002, l'AFOC avait progressé par rapport à son score de 1999, alors même que des listes n'avaient été déposées que dans un quart des organismes HLM.

Il faut faire mieux en 2006 !!

Les actions déjà menées doivent nous permettre d'élargir notre représentation. Organisons-nous pour faire connaître nos positions et nos actions – constituons des listes de candidats coordonnées par nos AFOC départementales – soyons à l'écoute des locataires.

L'AFOC nationale a diffusé des informations sur les protocoles électoraux et sur la réglementation. Elle a organisé des stages "logement" avec les AFOC locales pour aider à la formation des militants. Elle diffuse du matériel de communication et épaula les structures locales de ses conseils.

Aidez-nous à faire circuler les bonnes idées.

Ces élections sont un enjeu important pour notre organisation !!!

Notre représentativité nous permettra de continuer non seulement à être un partenaire reconnu des pouvoirs publics mais surtout à faire progresser les droits de tous les locataires !!



■ A l'U.D. à Lens...

Une réunion préparatoire à ces élections a été organisée au siège de l'Union Départementale à Lens le mercredi 13 septembre dans la matinée. Assistaient à cette réunion dirigée par Jean-Baptiste KONIECZNY, secrétaire général de l'U.D. : Roger DUCROQUET représentant l'U.L. d'Arras, Pascal PERNEL, Dominique VANDENBERG, Joël WASTEEL, et Patrick DURIEUX secrétaires généraux respectivement des U.L. de Boulogne-sur-Mer, de Saint-Omer, de Hénin-Beaumont et de Béthune. Les secrétaires généraux des Unions Locales de Lens et de Hesdin étaient excusés.

D'autres réunions ont été organisées à l'UL de Calais, le 21 juillet, pour les secteurs de Boulogne-sur-Mer – Calais

Elections HLM
Novembre Décembre 2006



- Hesdin et à l'U.L. de Lens, le 26 septembre pour les secteurs d'Arras - Lens - Hénin-Beaumont. Ces réunions ont permis de faire connaissance avec les candidats des différents secteurs du Département du Pas-de-Calais et surtout de préparer la campagne électorale.



■ A l'Union Locale de Calais...



■ et à l'U.L. de Lens

La décentralisation appliquée à l'Équipement du Pas-de-Calais...

Elle se traduit par l'éclatement de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) du Pas-de-Calais en 3 parties.

- Le réseau structurant des routes nationales est rattaché à la Direction Inter départementale des Routes (DIR) englobant l'inter région du nord de la France (zone : Lille - Reims - Amiens) avec les services chargés de l'entretien et de l'exploitation soit 118 agents.
- Le reste du réseau routier et les services en charge de l'entretien et de l'exploitation sont transférés au Conseil Général (142 agents aux titres des Routes Nationales d'Intérêt Local (RNIL) et 400 agents au titre des Routes Départementales, soit 542 agents au total).
- La DDE recentre son activité sur l'urbanisme (Permis de construire - qui a vocation à être reprise par les Communautés d'Agglomérations et de Communes), l'aménagement territorial (ex : organisation des transports collectifs urbains ...), la sécurité routière et crée un grand service risques et crises.

Mais elle perd ses missions d'entretien et d'exploitation routière et par-là même, ses capacités d'intervention pour le compte des communes dans les situations d'urgence (balisage sur zone dangereuse (ex : inondations, déviations des voies communales etc.), le privé deviendra le seul recours possible. La disponibilité sera-t-elle la même et à quel prix ? Les petites communes sans service technique pourront-elles en assumer la charge ?

Des 16 sites géographiques de la DDE il ne restera à terme que 3 sites : Arras, Béthune et Boulogne, avec des situations provisoires sur Liévin, Montreuil et Lumbres.

Le 2 octobre 2006 les services se mettent en place fonctionnellement, notamment pour que la DIR et le Conseil Général puissent assurer la viabilité hivernale des réseaux routiers pour l'hiver 2006/2007.

Le 1^{er} janvier 2007 sera la date officielle de l'éclatement de la DDE.

Fin août, Le Préfet convoque la Commission Tripartite « voirie » en charge de traiter les problèmes de transferts de compétences, des services et des personnels de l'Équipement au Conseil Général.

Le Cartel FORCE OUVRIERE, par une lettre ouverte, lui a répondu :



SYNDICAT DES INSPECTEURS
DU PERMIS DE CONDUIRE

SYNDICAT DES INGENIEURS
DES TPE

SYNDICAT DES PERSONNELS
D'EXPLOITATION ET DES
OUVRIERS DE PARC ET ATELIERS

SYNDICAT DES PERSONNELS
TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

CARTEL DE L'ÉQUIPEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 18 septembre 2006

LETTRE OUVERTE

à Monsieur le Préfet du Pas de Calais

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 29 août 2006, vous conviez les représentants FORCE OUVRIERE à participer à une première réunion de la Commission Tripartite le mercredi 20 septembre 2006 à 15h30 dans vos locaux.

Nous notons que l'ordre du jour consiste en l'examen de projets de décrets gouvernementaux sur lesquels, de par leur nature, aucun amendement n'est envisageable à notre niveau tout comme pour leur mise en Œuvre locale où, à l'évidence, toutes les décisions ont été prises.

Las d'attendre une réponse de votre prédécesseur ou de vous-même à nos sollicitations (audience de février et courrier de novembre 2005), et afin de pouvoir défendre les intérêts des personnels de l'Équipement transférés au Département, nous avons interpellé ses représentants sur les conditions d'accueil de nos collègues. Nous avons pu bénéficier de l'oreille attentive des élus du Conseil Général même si de nombreuses questions restent encore sans réponse.

D'abord nous pensons que la Commission Tripartite n'a de sens que si elle permet d'évoquer et de résoudre les problèmes consécutifs aux désengagements de l'État qui se traduisent notamment par l'abandon des petites

communes des secteurs ruraux en leur supprimant tout service de proximité.

Ensuite nous pensons que la Commission Tripartite n'a de sens que si elle permet d'évoquer et de résoudre les problèmes de transferts des charges de l'État aux Collectivités. Enfin nous pensons que la Commission Tripartite n'a de sens que si elle permet d'évoquer et de résoudre les problèmes liés à la mobilité forcée pour un grand nombre d'agents avec tout l'impact social qu'elle a sur leur vie.

Cette convocation plus que tardive arrive alors que toutes les décisions ont déjà été prises et que le projet de restructuration se met en place, ce qui nous laisse perplexe et montre assez bien l'intérêt que l'État porte à l'ensemble de son personnel (fonctionnaires et agents de l'état).

C'est pourquoi Monsieur le Préfet, soucieux que le terme « dialogue social » ne soit pas galvaudé, nous ne participerons pas à cette Commission, préférant, de loin, consacrer notre temps à d'autres réunions qui nous permettent de défendre réellement les intérêts des agents.

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire du Cartel
Pascal LENFLE